

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à onze heures 30, le Comité Syndical du S.M.A.D., dûment convoqué le 2 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire au lieu-dit Maison de la Découverte à LE GARRIC, sous la présidence de Monsieur **Christophe RAMOND, Président**.

Étaient présents :

Titulaires du Conseil Départemental : Christophe **RAMOND**, Eva **GERAUD**, André **FABRE**, Aline **REDO**

Titulaires du Conseil Régional : Vincent **RECOULES**, Rémi **MASSIE** (visio-conférence) Christine **BERNOT** (visio-conférence)

Titulaires de la 3CS : Jean-François **KOWALIK**, Patrice **NORKOWSKI**, Jean-Marc **CINTAS**, Guillaume **TRESSIERES**, Christian **VEDEL**

Suppléant de la 3CS : Jean-Louis **AZEMAR**, Jean-Louis **BARRAU**, Didier **SOMEN**

Suppléant du Conseil Départemental : Jean-Charles **BALARDY**

Excusés :

Titulaires du Conseil Régional : Sandrine **SOLIMAN** Yannick **JAUZION**, Vincent **GAREL**, Géraldine **ROUQUETTE**

Titulaires du Conseil Départemental : Sylvie **BIBAL- DIOGO**, Laurent **VANDENDRIESSCHE**, Arnaud **BOUSQUET**

Titulaire de la 3CS : Jean-Louis **BOUSQUET**

Nombre de membres :

Titulaires en exercice : 20

Titulaires présents : 12

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 0

Voix délibératives : 16

Secrétaire de séance : Eva GERAUD

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Comité Syndical aborde l'ordre du jour :

I – FINANCES

- 1.1 Reprise anticipée du résultat 2025
- 1.2 Vote du budget 2026
- 1.3 Dotations 2026
- 1.4 Fixation tarifs activités 2026

II. – QUESTIONS DIVERSES

I – FINANCES

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président remercie l'ensemble des élus, dont pour certains, ce comité syndical sera le dernier avant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Il remercie leur engagement au sein du SMAD.

Il rappelle également que le SMAD est à la croisée des chemins et que le projet CAP 2025 va impulser de forts changements qui ont été acceptés par les élus et la population. Il n'a pas ressenti, sur le terrain, une forte opposition à ce changement.

1.1 Reprise anticipée du résultat 2025

Monsieur le Président expose au Comité syndical que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés, après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte financier unique. Toutefois s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique, le comité syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte financier unique, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise anticipée est justifiée par un tableau des résultats de l'exécution du budget

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif 2026.

Le comité syndical a la possibilité de reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2025 et de statuer de ce résultat dans le budget primitif 2026.

Si le compte financier unique 2025 venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Détermination du résultat provisoire 2025 de la section de fonctionnement	
Recettes (A)	4 766 115.72
Dépenses (B)	3 954 723.99
Résultat de l'exercice (C) = (A-B)	811 391.73
Résultat reporté année N-1 (D)	
Résultat de fonctionnement à affecter (E)=(C+D)	811 391.73

Détermination du résultat provisoire 2025 de la section d'investissement	
Recettes (A)	1 870 711.52
Dépenses (B)	2 620 016,02
Résultat de l'exercice (C) = (A-B)	- 749 304,50
Résultat reporté année N-1 (D)	15183,76

Résultat d'investissement à reporter au compte 001	- 734 120,74
Solde d'exécution de la section d'investissement (F)=(C+D)	

Etat des restes à réaliser au 31/12/2025	
Recettes (A)	221 999,50
Dépenses (B)	16 401,00
Soldes des restes à réaliser (G) = (A-B)	205 598,50
Solde de la section d'investissement (H)=(F+G)	- 528 522,24

Constat d'affectation du résultat de fonctionnement	
Résultat de fonctionnement à affecter	282 869,49
Affectation au 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	528 522,24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2311-5 et L2311-11,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,
Vu les pièces justificatives prévues aux articles L2311-5 et L2311-11,
Vu les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement 2025 dégagés sur le budget du SMAD,

Il est proposé au Comité syndical que l'ensemble des montants indiqués dans les tableaux ci-dessus soit inscrit au Budget primitif 2026. La délibération d'affectation définitive des résultats devra intervenir après le compte financier unique 2025.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Constate et approuve la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025.

1.2 Vote du budget 2026

Le Président informe les élus que ce budget a été construit de façon contrainte, en veillant à réaliser des économies sur les charges de fonctionnement et de personnel. Il a souhaité que ce budget soit voté avant les élections municipales, en informant les élus, qu'une décision modificative serait peut être nécessaire avant la fin de l'année.

Le budget présenté est équilibré, réaliste et permet de démontrer que des économies ont été réalisées.

L'arrêt des activités estivales permet de générer ces économies, (télésiège, installations ludiques, diminution du pompage...) toutefois, cela s'accompagne également d'une baisse des participations des collectivités supérieure aux économies générées.

Il souhaite, toutefois, que ce budget puisse se tourner vers CAP 2050 et attend un soutien financier et en ingénierie de la part des services de l'État. Lors de sa venue, le 18 février 2026, le Préfet s'est dit prêt à apporter le soutien financier, mais des études doivent être réalisées par la collectivité.

Eva GERAUD : le SMAD va connaître encore 2 années budgétaires difficiles, pendant lesquelles, il faudra veiller à la maîtrise des dépenses.

Elle remercie également la Région d'avoir mis en place un échéancier du versement de la participation qu'elle demandait depuis 4 ans. Le SMAD a connu, tout au long de l'année, des moments difficiles l'empêchant de régler ses fournisseurs dans les délais légaux. Fin 2025, il n'était plus possible de mettre de l'essence dans les véhicules, le fournisseur n'ayant pas été payé depuis 6 mois, ne voulait plus servir les agents.

Le budget est soumis à l'approbation des élus.

Sur proposition de la commission des Finances réunie le 4 mars 2026,

Présentation du budget :

BP 2026 - FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	841 850,00	
012 - Charges de personnel	1 105 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	5 696,09	
66 - Charges financières	156 710,00	
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00	
023 - Virement à la section d'investissement	419 000,00	
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 090 000,00	
013 - Atténuation des charges		25 000,00
70 - Produits des services		182 070,00
74 - Dotations, subventions, participations		2 377 998,60
75 - Autres produits de gestion courante		133 916,00
77 – Produits exceptionnels		
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		617 902 ,00
TOTAL DES PRÉVISIONS	3 619 756,09	3 336 886,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025		282 869,49
TOTAL	3 619 756,09	3 619 756,09
BP 2026 - INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
Dépenses d'équipement	995 053,00	
16 - Emprunt	494 000,00	
040 - Amortissements	617 902,00	
10 – Dotations, fonds divers et réserves		546 477,24
13 – Subventions		570 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement		419 000,00
040 - Amortissements		1 090 000,00
041 – Opérations patrimoniales		
042 – Produits des cessions d'immobilisation		10 000,00
TOTAL DES PRÉVISIONS	2 106 955,00	2 635 477,24
RAR 2025	16 401,00	221 999,50
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	734 120,74	
TOTAL	2 857 476,74	2 857 476,74

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- D'adopter le budget primitif 2026 par chapitre
- D'autoriser la réalisation du programme d'investissement
- D'autoriser le Président à solliciter tous les financements nécessaires (publics et privés)
- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

1.3 Dotations 2026

Monsieur le Président rappelle que le montant des dotations statutaires inscrites au budget primitif 2026 est réparti comme suit :

3CS	207 998,60 €
Conseil Départemental du Tarn	1 370 000,00 €
Région Occitanie :	
Section de fonctionnement :	800 000,00 €
Section d'investissement :	570 000,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à la majorité des membres présents,

D'approuver les dotations statutaires 2026 telles que mentionnées ci-dessus

- De donner tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

1.4 Fixation des tarifs activités 2026

Madame Françoise ROUAT, responsable du pôle culture, loisir-événementiel, communication présente les tarifs mis en place pour les activités qui seront proposées suite à la fermeture des activités nautiques. Le public fréquente le site, curieux de la remontée des eaux. Il s'agit également de ne pas donner l'image d'un site fermé et de trouver une alternative à la baignade. Le Président souhaite une communication efficace sur le site et accentuée sur les sports de pleine nature.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, le Comité Syndical fixe les tarifs suivants :

ACTIVITÉS	TARIFS 2026	NOUVEAU TARIFS GROUPES 2026 - 10 pers.
Parcours en hauteur	4 € le tour	3€/pers.
Location / Vélo Électrique / VTT	10 €/h - 20 €/demi Jour. - 35 €/j	8 €/h - 18 €/demi Jour. - 30€/j
Hoverkart	5 €/30 min	4€/30 min
Location VTT / BMX / Tandem	6 €/h	5 €/h
Location Skate / Trottinette/ Draisienne	3 €/h	2,50 €/h
Location équipement (casque / protections)	2,00 €/demi-journée	1,50 €/h
Paintball (Adulte)	17,00 € la partie / personne	
Aéro-Trampoline	2,50 € les 5 minutes	2 € les 5minutes
Jardin d'enfants (nouveaux tarifs car réduction du nb. de jeux gonflables)	4 €/pers. la 1/2 journée	3,50 € la demi-journée
Mini-Golf - Nouveau tarif,	1 €/pers. (1h)	
Ping Pong	gratuit	gratuit
Pétanque	gratuit	gratuit
Molky	gratuit	gratuit
Slack-Line	gratuit	gratuit
Skate Park / Bowl	gratuit	gratuit
Bike Park	gratuit	gratuit
Terrain de Pétanque	gratuit	gratuit
Terrain de Beach-Volley	gratuit	gratuit

- Dit que les présents tarifs entrent en vigueur à compter de ce jour,

- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives au dossier,

II. – QUESTIONS DIVERSES

M. Rémi MASSIE et Mme Camille BARRAULT interviennent et souhaitent remercier Mme Eva GERAUD pour ses propos quant à la mise d'un échéancier de paiement de la Région. Ils sont satisfaits de voir ce comité se terminer par une note positive et rappelle que la Région n'est pas le bouc émissaire des problèmes financiers.